

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'espère être en lieu de communiquer très bientôt ces renseignements aux sociétés aériennes qui desservent cette région. Tout comme le député, je voudrais que l'on fasse en sorte que ce service soit maintenu.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ACTION DES CHEMINS DE FER DES PRAIRIES RELATIVES À L'ABANDON DE VOIE FERRÉE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je crois savoir que le rapport du comité d'action des chemins de fer des Prairies est au bureau du ministre depuis le 30 novembre et, d'après mes renseignements, on y recommanderait entre autres d'abandonner 60 p. 100 des 2,400 milles de voie ferrée sur lesquels son étude a porté.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quant il a l'intention de rendre ce rapport public afin que les agriculteurs sachent si les lignes qu'ils utilisent seront abandonnées ou gardées dans le réseau de base?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il est vrai que j'ai reçu le rapport du comité d'action des chemins de fer des Prairies. Auparavant, bon nombre de ces décisions nous arrivaient sous forme de rapport, et il nous était possible de prendre nos décisions à leur sujet et de les annoncer assez rapidement. Dans ce cas particulier, c'est un rapport très exhaustif, qui porte sur tout le reste des lignes étudiées par le comité d'action des chemins de fer des Prairies. On y trouve de plus une énorme documentation sur la façon dont le comité a mené ses travaux et traité du cas de chaque tronçon individuellement.

Nous sommes maintenant en train d'analyser ces données nous-mêmes, afin de décider ce que nous devons faire, et, de plus, nous sommes en train d'imprimer le rapport. Il sera rendu public et on annoncera les décisions dès que le rapport aura été imprimé.

* * *

L'AGRICULTURE

LA SIGNATURE AVEC LE MANITOBA D'UNE ENTENTE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Vendredi dernier, le gouvernement du Canada et celui de la province du Manitoba ont signé une entente de développement agricole. Nous avons déjà conclu des ententes similaires en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, particulièrement dans la région d'Interlake. Beaucoup d'entre nous se sont efforcés d'obtenir cet accord pour le sud-est du Manitoba afin d'y développer l'agriculture. Je crois savoir que le sud-est du Manitoba est inclus dans l'entente. Quand entrera-t-elle en vigueur? Quels projets précis de développement agricole y sont-ils prévus?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, l'entente entre en vigueur le 1^{er} avril. Voilà pourquoi

Privilège—M. Yewchuk

l'entente a été conclue vendredi dernier entre moi-même, le ministre de l'Expansion économique régionale et le ministre manitobain de l'Agriculture.

Le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral dépenseront environ 9 millions de dollars à des projets de drainage, de construction de digues, et le reste. L'entente s'applique notamment à la région du Manitoba dont le député a parlé. L'entente prend plus d'une douzaine de pages. Elle détaille chaque zone où s'appliqueront des projets de recherche sur les cultures, des projets de recherche fourragère, des programmes de tests sur le bétail, et le reste. Il s'agit d'une entente très détaillée. C'est, je pense, un document public dont le député pourrait obtenir une copie pour l'examiner.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. YEWCHUK—LES COMMENTAIRES DU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE DU MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL À LA DÉLÉGATION INDIENNE

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je souleve la question de privilège à propos d'une affaire importante et pressante qui porte atteinte à la réputation de tous les députés de la Chambre.

Vendredi dernier, des représentants de la Fraternité des Indiens du Canada et des chefs indiens des provinces Maritimes se sont entretenus avec le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être (M. Robinson), le ministre n'ayant pas eu le temps de les recevoir. La réunion a tourné court lorsque le timbre a sonné à 3 h 30, et les deux parties ont pris des dispositions pour se rencontrer à nouveau mardi pour poursuivre leurs pourparlers. Comme les représentants des Indiens quittaient le bureau du secrétaire parlementaire, quelqu'un a prononcé des paroles malheureuses que la délégation a jugé offensantes. Les voici:

A notre prochaine rencontre, mardi prochain, vous pourriez peut-être porter vos plumes.

● (1502)

Les représentants des Indiens ont jugé que c'était là des propos racistes, une insulte à tous les Indiens du pays et que c'était indigne d'un député. Ils m'ont demandé d'en parler à la Chambre dans le cadre d'une question de privilège afin de donner au député, ou peut-être au ministre, l'occasion de se rétracter et de s'excuser auprès des Indiens et aussi des députés.

[Français]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, il est évident que je ne peux pas présumer de ce qu'a dit mon secrétaire parlementaire ou de ce qu'il n'a pas dit. Je lui laisse donc la responsabilité de clarifier lui-même cette partie de la question. Mais je voudrais clarifier tout de suite à la Chambre que la première partie de ce que vient de dire l'honorable député d'Athabasca est erronée. Je n'ai jamais refusé de recevoir les Indiens. Je les ai en fait reçus jeudi après-midi, et l'honorable député était présent. Je les ai reçus une vingtaine de minutes au comité de la santé, du bien-être et des affaires sociales où une espèce de blocage avait été organisé.